

CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION (CNRD) - THEME 2024-2025

Analyse du thème « Libérer et refonder la France (1943-1945) »

Le thème du Concours national de la Résistance et de la Déportation pour l'année scolaire 2024-2025, « Libérer et refonder la France (1943-1945) », veut souligner la simultanéité, durant ces trois années majeures, d'engagements et de réalisations dont la mémoire et même la référence demeurent aujourd'hui encore : l'effort de guerre et de la victoire militaire de la France combattante avec ses alliés sur les forces totalitaires de l'Axe ; la reconquête militaire d'un pays occupé par l'Allemagne nazie et soumis au régime de fait de Vichy ; la restauration de la souveraineté nationale et de la légalité comme de la légitimité républicaines ; l'aspiration à un pays libéré de la Collaboration et de la compromission morale, passant par de strictes mesures d'épuration ; l'application d'un programme inédit de réformes institutionnelles, politiques, économiques et sociales élaborée en commun par la Résistance intérieure et la France Libre ; la recherche de libertés nouvelles afin de refonder démocratique le pays, sa société, sa place dans le monde, sa fidélité à son histoire ; des imaginaires individuels et collectifs qui traversent les âges et entrent dans l'histoire...

L'idée de liberté, son incarnation, son institutionnalisation, mais aussi les sacrifices consentis pour sa survie et son avènement, réunissent ces aspirations communes aux années 1943-1945. Cette liberté s'illustre dans des événements emblématiques et symboliques comme la descente des Champs-Élysées à Paris, le 26 août 1944, conduite par le général de Gaulle avec des membres du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), des membres du Conseil national de la Résistance (CNR), des représentants des forces vives de la Résistance intérieure, avec le général Leclerc et son état-major de la 2^e Division blindée (2^e DB), etc. Déclenchée par l'insurrection parisienne, menée par les troupes de la 2^e DB et de la 4^e division d'infanterie américaine, la libération de Paris aboutit ce 26 août à un moment rare d'unanimité nationale, de liesse populaire et de fièvre patriotique qu'immortalisent de nombreux clichés photographiques, des séries d'affiches, des peintures et dessins, des unes de journaux, des graffitis sur les murs, des pancartes et banderoles, et maints témoignages vécus. Ce matériel iconographique, archivistique et imprimé est d'autant plus précieux que se multiplient ces scènes de libération au niveau local, régional, en outre-mer, dans les colonies. De nombreuses institutions patrimoniales conservent ces documents à disposition des élèves et de leurs professeurs dans leur préparation du CNRD.

La libération de la France continentale lancée par le débarquement allié de Normandie –auquel prennent part des unités de commandos français et des Français intégrés aux forces anglo-américaines- n'en demeure pas moins très

meurtrière et cruelle. Le prix à payer est lourd pour les civils comme pour les combattants. Rappelons pour mémoire les représailles allemandes massives aux actes de résistance et aux opérations des maquis, les fusillés pour l'exemple et les otages assassinés jusqu'aux massacres extrêmes de Tulle (9 juin) et d'Oradour-sur-Glane (10 juin) perpétrés par la division SS « Das Reich ». Ils ne sont pas les seuls. Les efforts du IIIe Reich pour rejeter les Alliés à la mer après le 6 juin 1944 se transforment en une politique de terreur qui n'est pas sans rappeler la guerre d'anéantissement menée sur le front de l'Est et désormais du Sud de l'Europe. Les villes et villages martyrs sont nombreux, en Bretagne avec Gouesnou, vers la Loire avec Maillé incendié et ses habitants assassinés le 25 août. Vassieux-en-Vercors est détruit le 21 juillet pendant l'assaut allemand sur le maquis du Vercors. Pour s'être « totalement sacrifié pour la cause de la Résistance française », le village est élevé au rang de compagnon de la Libération par le général de Gaulle le 4 août 1945.

Toutes les forces nazies sont mobilisées au service de cette politique de la terreur, les services de sécurité de la SS, la Gestapo mais aussi des unités régulières de la Wehrmacht, épaulées à de nombreuses reprises par des supplétifs de Vichy. La résistance est contrainte de suspendre des opérations contre les colonnes ennemies afin de ne pas exposer les populations. Le repli allemand en août et septembre entraîne de nouveaux massacres, assassinats, prises d'otages conduits à la mort. S'ajoute à cette violence terroriste la poursuite accélérée de la « solution finale » alors que le IIIe Reich commence à s'effondrer militairement. Bénéficiant de la participation active de la Milice et de sanglantes brigades antijuives, l'arrestation des populations juives en France et leur déportation s'amplifient. La destruction des juifs d'Europe s'impose à tout autre objectif. A Lyon le 11 août, le chef de la Gestapo Klaus Barbie met 650 détenus des prisons de Lyon dans un dernier train, à destination du camp de Compiègne pour les résistants hommes, du fort de Romainville pour les résistantes, et de Drancy pour les juifs.

Le 17 août 1944, un convoi part encore de Drancy et de Royallieu est celui du 17 août. 51 personnes, dont l'écrivain Robert Antelme, Marcel Bloch futur Marcel Dassault, et la résistante des Pays-Bas Paula Kaufman sont déportés. La plupart arrivent au camp de Buchenwald. Deux jours avant leur départ, un train de déportés composés de résistants, quitte la gare de Pantin. A son bord se trouvent d'éminents savants comme Georges Bruhat, Maurice Halbwachs, et Henri Maspero avec sa femme Hélène, de jeunes combattants comme Dominique Corti (réseau Marco-Polo), des dirigeants d'organisations, Emile Bollaert (CNR), Maurice Braun (Ernest Publican), Pierre Lefaucheux (FFI), René Piketty (FFI), et de nombreuses femmes engagées dans la Résistance, dont Jacqueline Bernard (Combat), Denise Bloch (SOE), Catherine Dior (réseau F2), Jacqueline Fleury (Défense de la France), Marcelle Henry (BCRA), Madeline Riffaud (qui parvient à s'échapper) ou encore la jeune Michèle Moët-Agniel (réseaux Bourgogne et Évasion). Ces dernières sont déportées au camp de Ravensbrück, les hommes

étant dirigés sur Buchenwald. A Toulouse, les détenus du camp du Vernet et de la prison Saint-Michel subissent deux mois d'un véritable enfer avant d'atteindre l'Allemagne (2 juillet-27 août) ; les actions de la Résistance et l'aviation alliée ne parviennent pas à stopper ce « train fantôme ». Dans le nord de la France, le dernier convoi en direction de l'Allemagne est encore plus tardif. Le 1^{er} septembre 1944, 1 250 détenus politiques de la prison de Loos sont déportés en Allemagne alors que la région est presque entièrement libérée. 1 100 déportés quittent l'Alsace-Moselle, d'août à novembre 1944, et une ultime soixantaine de déportés, de Rouffac, en février 1945.

Les pertes françaises ou d'étrangers en France à la Libération ne sont pas tous dues à la terreur nazie sous toutes ses formes, mais aussi aux bombardements massifs de l'aviation anglo-américaine à laquelle se joignent les forces aériennes libres. Celles-ci opèrent de manière plus ciblée comme le groupe Lorraine équipé de bombardiers légers type Boston sur lesquels volent l'ancien député et secrétaire d'État Pierre Mendès France, ainsi que l'écrivain Romain Gary et les polytechniciens Michel Fourquet et Marcel Langer (tous trois faits compagnons de la Libération), et Arnaud Langer, frère du précédent. Les 60 000 victimes de bombardiers alliés ne remettent cependant pas en cause l'adhésion de la population aux opérations alliées. Il est vrai que dans le même temps, beaucoup de soldats américains, australiens, britanniques, canadiens, ... meurent pour la libération de la France. Les cimetières de Normandie et de l'Est de la France portent témoignage du sang versé, de même que les nombreuses troupes coloniales mobilisées par la France combattante -puis renvoyés dans les territoires d'origine sans que leur sacrifice ne soit pleinement reconnu.

De même, les étrangers dans la Résistance et leur rôle dans la libération de la France ont été très tardivement reconnus. Les républicains espagnols de la 9^e compagnie « Nueve » du 3^e bataillon du Régiment de marche du Tchad de la 2^e DB sont parmi les premiers à entrer dans Paris le 24 août par la porte d'Italie, atteignant la place de l'Hôtel de ville avec les half-tracks « Guadalajara », « Teruel », « Guernica » et « Ebro ». Officier de la « Nueve », le lieutenant Amado Granell est reçu par les représentants du Conseil national de la résistance. Le 26 août, la « Nueve » est désignée pour assurer la protection du général de Gaulle dans sa descente des Champs-Élysées, et ses hommes défilent en portant les couleurs de la Seconde République espagnole. Très tardivement apposées à partir des années 2000, des plaques, inscriptions et statues transmettent à la postérité une brève évocation de ces actes et de ces vies héroïques.

Peu connues également sont les pertes françaises dans les combats dans l'Est de la France et en Allemagne, pour la défaite du nazisme et la libération de l'Europe, à l'image du jeune économiste Étienne Mantoux, ancien du Groupe Lorraine, engagé dans la 2^e DB, tué sur une autoroute près de Sarrelouis le 30 avril 1945 dans les derniers jours de la guerre. Lieutenant observateur, il avait lancé le 24 août 1944, depuis un Piper Cub que pilotait le capitaine Jean Callet, le message

fameux du général Leclerc aux Forces françaises de l'intérieur retranchés dans la Préfecture de Police : « Tenez bon, nous arrivons ! ».

*

Dans Paris libéré, le général de Gaulle affirme la continuité de la République. Elle n'a pas à être proclamée, en décide le chef du GPRF. Il se réinstalle à son bureau du ministère de la Guerre, rue Saint-Dominique, qu'il avait quitté en juin 1940. Néanmoins, la libération de la France métropolitaine n'est pas achevée à la date du 25 août 1944, pas plus que celle des territoires ultramarins et de certaines colonies de l'Empire. Les dernières poches de l'Atlantique tenues par les Allemands tombent dans les jours qui suivent la capitulation sans condition du IIIe Reich. Mais le 8 mai 1945 ne scelle pas davantage la fin de la guerre pour la France et les Français. La Seconde Guerre mondiale se poursuit en Extrême-Orient jusqu'au 2 septembre 1945 et la capitulation du Japon. La France est co-signataire des actes signés en baie de Tokyo sur le cuirassé américain Missouri. L'Indochine s'extrait de l'occupation japonaise et la France envoie un corps expéditionnaire pour s'imposer au Vietminh qui réclame l'indépendance. Une autre guerre succède presque immédiatement, coloniale et impériale. Différée en Afrique du Nord, elle connaît déjà un épisode sanglant avec la répression massive des populations civiles à Sétif, Guelma et Kherrata, le 8 mai 1945, à la suite d'émeutes succédant à une manifestation de nationalistes algériens. Au Moyen-Orient arabe, la France bombarde Damas le 29 mai pour s'opposer au processus d'indépendance de la Syrie (soutenu par les Britanniques).

L'issue victorieuse de la guerre a été annoncée dès le 18 juin 1940 à Londres par le général de Gaulle qui prend la tête de la « France Libre ». Le 16 novembre, il crée l'ordre de la Libération à Brazzaville, le Congo (ainsi qu'en Afrique française, le Tchad, le Cameroun et l'Oubangui) s'étant rallié à la France Libre. Dans le Pacifique Sud, la Nouvelle-Calédonie a précédé ce ralliement de colonies africaines. Lors d'une journée mémorable le 19 septembre 1940, la population intronise Henri Sautot, le représentant du général de Gaulle tout juste arrivé des Nouvelles-Hébrides. Les années 1941 et 1942 sont toutefois difficiles pour la France Libre et la Résistance intérieure, comme pour les Alliés qui peinent à contenir les offensives de l'Axe Rome-Berlin-Tokyo. La perspective de la victoire se renforce en 1943 avec le tournant de la bataille de Stalingrad perdue par le IIIe Reich le 2 février 1943. Elle succède à deux autres succès de la « Grande Alliance » qui s'élabore entre nations belligérantes, la victoire américaine de Midway dans le Pacifique, du 4 au 7 juin 1942, et le débarquement en Afrique du Nord le 8 novembre suivant.

Indissociable des fronts internationaux, le sort de la France passe par Londres et l'entité de la « France combattante » dont l'expression consacre, depuis le 13 juillet 1942, l'unité de la France Libre et de la Résistance intérieure sous l'égide du général de Gaulle. L'hypothèque de la « Révolution nationale » de Vichy qui

pèse sur certains mouvements de la zone sud (que le gouvernement de Vichy dénomme « zone libre ») est levée le 11 novembre 1942 avec l'occupation complète du territoire continental par l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste. À Alger, cette hypothèque disparaît pour de bon le 9 novembre 1943, lorsque le général de Gaulle supplante le général Giraud, un temps co-président du Comité français de la Libération nationale (CFLN) créé le 3 juin pour répondre aux exigences américaines. De Gaulle devient alors le président unique du CFLN. Dans l'intervalle, le 17 septembre, a été instituée, toujours à Alger, une assemblée consultative provisoire. Elle siège à partir du 3 novembre, réunissant des représentants de la résistance intérieure et des forces françaises libres, ainsi que des partis et des syndicats.

En France occupée, le préfet Jean Moulin, délégué du général de Gaulle, voit le Comité général d'études (CGE), l'un des services communs qu'il a créés dans le cadre de sa Délégation générale, prendre son essor. Sa mission, toute prospective soit-elle, n'en est pas moins ambitieuse, puis qu'il doit œuvrer aux réformes à mettre en œuvre à la Libération. Le CGE participe de ce creuset de réflexions et de propositions caractéristique de l'activité de la Résistance, tant à Londres et Alger qu'en clandestinité dans la France occupée. Jean Moulin installe le Conseil national de la Résistance qui tient sa première réunion, le 27 mai 1943, rue du Four à Paris. Mais le 21 juin, il est arrêté par la Gestapo, après le général Delestraint, chef de l'Armée secrète. Emile Bollaert prend sa suite. Ces institutions se renforcent au cours de l'année 1944, avec, pour le CNR, l'adoption le 15 mars, à l'unanimité de ses membres, du Programme d'action de la Résistance. Rapidement dénommé « programme du CNR », également connu sous le nom de « Les Jours heureux », il prévoit doublement les actions à mener en vue de la Libération et les réformes à mettre en œuvre dès la victoire acquise.

L'arrestation de Jean Moulin, les tortures qu'il subit à la prison de Montluc, sa mort officiellement constatée le 8 juillet 1943 en gare de Metz (où s'élève depuis 2014 une œuvre d'hommage due au sculpteur allemand Stephan Galkenhol) rappelle que les combats de la Libération s'accompagnent d'une hécatombe parmi les combattants et combattantes de la Résistance intérieure. Hauts responsables à différents titres, Jacques Bingen, Marc Bloch, Pierre Brossolette, Jean Cavaillès, Honoré d'Estienne d'Orves périssent, certains choisissant la disparition volontaire comme Berty Albrecht, responsable du service social de Combat, arrêtée le 28 mai 1943 à Mâcon en présence de Klaus Barbie, transférée à la prison de Fresnes où elle se donne la mort.

Plus nombreuses cependant à réchapper –provisoirement- à la mort, les femmes résistantes subissent l'enfer de la déportation, de Germaine Tillion à Geneviève de Gaulle en passant par Madeleine Lévy. Petite-fille du capitaine Dreyfus, résistante à Toulouse dans le mouvement Combat, dénoncée et arrêtée par la Milice en 1943, celle-ci est déportée au camp d'Auschwitz-Birkenau, comme son amie de lycée Yvette Baumann, elle aussi membre de Combat, ainsi que le mari de

cette dernière, le polytechnicien Jean-Guy Bernard, secrétaire général et dirigeant de l'organisation résistante NAP (Noyautage des Administrations publiques).

L'intensification de la répression nazie dans les pays occupés et l'accélération de la destruction des juifs d'Europe se veulent autant de victoires aux yeux du Reich alors que les défaites militaires s'accumulent pour lui sur les fronts extérieurs à partir de 1943. Cette année décisive sur ce plan voit, après celle de l'Algérie, la libération de la Tunisie le 13 mai, puis celle de la Corse le 4 octobre avec le soulèvement de l'île, premier territoire métropolitain à rejoindre la France combattante. Le processus d'unification de la Résistance intérieure est en marche, comme celui, tout aussi complexe, de la reconnaissance internationale de la France combattante. De nouvelles institutions travaillent à réaliser et organiser la libération de toute la France, sur un plan militaire, territorial et politique même si le retour à une pleine souveraineté n'est pas acquis à cet instant. Les plans d'occupation alliée de l'Hexagone (ou AMGOT) se précisent en effet, avec l'exemple de l'Italie après les armistices de Cassibile (Sicile) et de Malte (3-29 septembre 1943). S'y opposant frontalement, le général de Gaulle accélère la transformation de la France combattante en futur gouvernement de la France libérée.

Le 3 juin 1944, le CFLN se mue ainsi en Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) présidé par de Gaulle. La préparation de la libération de la France s'accélère, sans oublier le sort réservé à l'Empire français dont l'avenir est dessiné le 30 janvier 1944 à la conférence de Brazzaville. Le 31 août, le GPRF s'installe dans Paris libéré. Le 23 octobre, il est reconnu par les Alliés, permettant à la France de co-signer l'acte final de capitulation de l'Allemagne nazie puis celui du Japon impérial. Le vote des réformes est lancé dès le mois de janvier 1944 à l'Assemblée consultative d'Alger, ouvrant les débats sur la future organisation des pouvoirs publics en France à la fin du mois.

Avant même la libération de la capitale, et afin d'affirmer une pleine souveraineté sur le « territoire national continental », qu'il soit libéré ou non, le GPRF statue par l'ordonnance du 9 août 1944 sur le « rétablissement de la légalité républicaine ». Celle-ci affirme que la « forme du Gouvernement de la France est et demeure la République. En droit celle-ci n'a pas cessé d'exister », et qu'en conséquence, sont nuls et de nul effet tous les actes constitutionnels législatifs ou réglementaires, ainsi que les arrêtés pris pour leur exécution, sous quelque dénomination que ce soit, promulgués sur le territoire continental postérieurement au 16 juin 1940 et jusqu'au rétablissement du Gouvernement provisoire de la République française. Les articles suivants visent les organisations et les législations de « l'autorité de fait, se disant "gouvernement de l'Etat français" », dont celles qui « établissent ou appliquent une discrimination quelconque fondée sur la qualité de juif ».

Le constat de « nullité » des actes de Vichy va de pair avec des mesures d'épuration et de répression dirigées vers les responsables du régime collaborationniste. Le procès en haute cour de justice du maréchal Pétain s'ouvre le 23 juillet 1945, pour s'achever le 15 août par la condamnation du prévenu à la peine capitale (assortie du vœu de non-exécution de la peine, vœu qu'exauce le général de Gaulle) et à l'indignité nationale. L'épuration s'accélère, « sauvage » lors des combats de la Libération et simultanément légale dans le cadre d'une première ordonnance du CFLN le 18 août 1943. L'ancien ministre de l'Intérieur de Vichy Pierre Pucheu, reconnu coupable, est exécuté le 20 mars 1944 à Alger. Une nouvelle ordonnance, relative à la répression des faits de collaboration, est prise par le Gouvernement provisoire de la République française le 26 juin 1944, suivie de celle du 26 août qui énumère les nombreux motifs d'indignité nationale. Une nouvelle ordonnance, celle du 28 novembre 1944, porte « modification et codification des textes relatifs à la répression des faits de collaboration ». Des exemples sont faits, dans le milieu littéraire notamment. Toutefois l'épuration reste limitée, chez les patrons français nécessaires à la reconstruction, dans la fonction publique où beaucoup de hauts fonctionnaires et de magistrats des cours souveraines ou de la justice, ayant collaboré, ne sont pas inquiétés. Déception et amertume traversent les rangs des résistants qui n'ont pas attendu la « vingt-cinquième heure » pour s'engager au péril de leur vie. Ils font entendre leurs voix, pour rappeler le sens de leur combat dans l'Armée des ombres et dans les rangs de la France Libre.

*

Libérer la France ne va pas sans la refonder. Cette refondation commence avant même la libération complète du territoire national et celle des deux millions de Françaises et des Français détenus par le IIIe Reich sous des statuts différents (prisonniers de guerre, STO, déportés dits politiques, déportés dits raciaux). La découverte du camp et centre de mise à mort d'Auschwitz-Birkenau par les forces soviétiques n'intervient que le 27 janvier 1945. Les rares survivants de la « Solution finale » et ceux, plus nombreux, de la déportation politique sont rapatriés à Paris à partir du mois d'avril où ils sont accueillis à l'hôtel Lutétia, réquisitionné par le ministère des Prisonniers de guerre, Déportés et Réfugiés.

Sans commune mesure avec le sort de ces rescapés, la situation de la population française est néanmoins difficile. Un sévère rationnement est institué, seulement 500 grammes de sucre par mois et à 160 grammes de viande par semaine. La mortalité infantile atteint des seuils critiques dans les régions les plus pauvres. Conformément aux vœux du Conseil national de la Résistance (CNR), des réformes économiques et sociales d'envergure sont aussitôt engagées par voie d'ordonnances : nationalisations des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais en décembre 1944, suivies de celle des usines Renault le 16 janvier 1945 et des transports aériens avec la naissance d'Air France (26 juin). Les comités

d'entreprise sont créés le 22 février 1945, la sécurité sociale les 4 et 19 octobre 1945, le crédit est nationalisé par la loi du 2 décembre 1945.

Ces réformes de structure décidant d'une importante modernisation des finances publiques, de l'économie et de la société ne vont pas sans enjeux ni débats comme l'illustre la démission de Pierre Mendès France du ministère de l'Économie nationale le 6 avril 1945. Elles se réalisent aussi dans le cadre d'un retour à la souveraineté populaire et à l'extension du suffrage universel. La question du vote des femmes est posée en mars 1944 à Alger, notamment par le délégué communiste Fernand Grenier se référant aux déclarations du Général de Gaulle du 23 juin 1942. L'ordonnance du CFLN du 21 avril 1944, signée de son Président, octroie officiellement aux femmes majeures, sans restriction, le droit d'être élues et électrices. Elles votent pour la première fois aux élections municipales des 29 avril et 13 mai 1945, puis aux élections constituintes du 21 octobre 1945.

Comme en a décidé également l'ordonnance du 21 avril 1944, ces dernières élections sont associées à un référendum par lequel les électrices et électeurs choisissent ou non d'accorder à l'assemblée issue de leur suffrage une vocation constituante. Ils se prononcent presque unanimement (96%) pour une nouvelle constitution et chargent la nouvelle assemblée d'élaborer les nouvelles institutions dans un délai de sept mois. La nouvelle constitution sera soumise elle-même à référendum. Débute un temps d'intenses débats et réflexions politiques alimentés par l'avènement de nouveaux partis politiques aux côtés des anciens hérités de la IIIe République. L'Assemblée constituante élue contrôle le Gouvernement et détient le pouvoir législatif. Elle confirme le général de Gaulle dans ses fonctions de Président du Gouvernement provisoire. Toutefois les relations se tendent rapidement avec l'ancien chef de la France Libre, jusqu'à sa démission de son poste le 20 janvier 1946.

Cette période dénommée « La Libération » constitue un temps d'espoir et de passion pour l'avenir comme en témoigne l'activité ardente des journaux passés de la clandestinité au grand jour. Ceux d'avant-guerre qui n'ont pas collaboré renaissent dans la mémoire des combats et le souvenir de l'oppression, à l'instar du *Populaire* des socialistes de la SFIO qui porte sur sa manchette : « directeur politique, Léon Blum, déporté en Allemagne ». D'autres publications, compromises, sont remplacées. Ainsi, le quotidien *Le Monde* naît sur les ruines du *Temps* condamné à disparaître tandis que *Le Figaro* survit de justesse. Des résistants journalistes comme Albert Camus (*Combat*), Philippe Viannay (*Défense de la France*), Emmanuel d'Astier de la Vigerie (*Libération*) expriment dans leurs éditoriaux des attentes fortes pour le monde nouveau qui doit mener les sociétés à la démocratisation, assumer l'enfer concentrationnaire comme l'entrée dans l'âge atomique, penser le nouvel ordre mondial, entendre les aspirations à la liberté des peuples soumis.

De nouvelles dispositions règlent la presse et l'information (dont André Malraux occupe brièvement le ministère à partir du 21 novembre 1945). Elles émanent notamment de l'œuvre du résistant Pierre-Henri Teitgen, secrétaire général à l'Information dans la clandestinité qui élabore, au début de 1944, des instructions provisoires pour les futurs commissaires de la République de la Libération. Celles-ci sont adoptées en avril par le Comité général d'études qui en fait son « cahier bleu », avant qu'elles ne fassent l'objet d'ordonnances prises à Alger. Appliquées en août 1944, elles visent à favoriser l'indépendance de la presse à l'égard des groupes de pression notamment financiers. Mais elles s'accompagnent aussi de mesures contraignantes de contrôle voire de subordination dont témoignent les statuts de la nouvelle Agence France-Presse (AFP) fixés par l'ordonnance du 30 septembre 1944, ou les dispositions de celle du 25 novembre pour les journaux.

L'appel à une action administrative et une décision politique mieux éclairées par les savoirs et la connaissance se concrétise avec l'organisation d'un service dirigé vers la diffusion de l'information publique et d'un autre chargé de la publication officielle des textes législatifs et réglementaires. Le premier voit le jour le 19 octobre 1945, avec la Direction de la documentation et de la diffusion dont le premier inspirateur est un jeune Français libre, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, qui en a dessiné l'ébauche au Commissariat à l'Intérieur. La tâche d'émancipation des esprits est attendue quant à elle d'une école elle aussi réformée, ou devant l'être. Dès la Libération sont lancées les bases d'une réforme de l'enseignement et du système éducatif suivant le programme du CNR. Cette réforme doit reposer sur les travaux d'une « Commission ministérielle d'études pour la réforme de l'enseignement » qu'institue, le 8 novembre 1944, le ministre de l'Éducation nationale René Capitant. Elle est présidée par Paul Langevin puis par Henri Wallon, d'où le nom de Plan Langevin-Wallon remis trop tardivement, en juin 1947, pour être réellement appliquée, dans un contexte de surcroît d'entrée dans la guerre froide.

La libération des esprits se veut une refondation de la société française désormais davantage ouverte sur la monde, à qui sont promis de nouveaux horizons, de nouvelles institutions pour une connaissance plus exacte, plus critique et mieux partagée. Les essais, la littérature, les arts se font l'expression des espoirs de la Libération, afin que la victoire sur le nazisme et la libération de la France n'aboutissent pas à une simple restauration d'un temps ancien largement responsable du désastre national. Le thème de la révolution dépasse les formations de la gauche marxiste que dominent les communistes français. Ceux-ci capitalisent sur une mystique de la Résistance propre au « parti des soixante-quinze mille fusillés » et sur les nombreux intellectuels « compagnons de route » solidaire du PCF. Le socialisme recherche, avec Léon Blum à la tête de la SFIO, une « échelle humaine ». La démocratie chrétienne tente de s'affirmer dans un pays qui n'en a guère la tradition, tandis le gaullisme naissant doit faire face au

« régime exclusif des partis » que réprovoque le général de Gaulle, entraînant sa démission en janvier 1946.

Même si la nouvelle constitution de la nouvelle République est laborieuse dans son écriture et son adoption par les Françaises et les Français, le préambule qui ouvre celle finalement consacrée par le référendum du 13 octobre 1946 (et promulguée le 27 octobre) reflète les attentes de la Libération en matière de refondation juridique, intellectuelle et morale. « Le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. » Réaffirmant « les droits et les libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des Droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République », le texte aujourd'hui constitutionnalisé dans la Constitution de la Ve République ajoute de nouveaux droits, politiques, économiques et sociaux, comme la parfaite égalité homme-femme, le droit d'asile de toute personne persécutée « en raison de son action en faveur de la liberté », la liberté syndicale et le droit de grève, la protection de la santé et la sécurité sociale, le devoir d'enseignement, d'éducation et de culture et son accès égal pour l'enfant comme pour l'adulte. Des libertés et droits fondamentaux sont toutefois aussitôt bafoués dans les faits, comme l'engagement à n'entreprendre « aucune guerre dans des vues de conquête » et n'employer « jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple », ou celui de former « avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion ».

*

L'intensité des mois de la Libération, les imaginaires de liberté qui s'y révèlent, la volonté d'un monde nouveau de justice sociale et d'horizon moral sont réels. La ferveur qu'inspire la victoire sur le nazisme repousse la tentation de la « mémoire courte » dont s'inquiète dès 1953 l'ancien résistant Jean Cassou. Le souvenir de tous les êtres, souvent jeunes, tombés dans le combat ou assassinés dans les camps, demeure. Et leur exemple est glorifié, parfois pour faire oublier les lâchetés et compromissions des vivants. Des nombreuses associations voient le jour, preuve d'une vitalité démocratique retrouvée mais aussi du besoin de mémoire en attendant l'histoire et peut-être la justice. Les traces et expressions de la « Libération », avec ses rêves et ses désillusions, s'expriment dans de multiples sources que les professeurs d'aujourd'hui, aidés des grandes fondations de la mémoire, des associations qui ont perduré, des institutions muséales, documentaires, archivistiques qui ont grandi, des universités et des centres de recherche spécialisés, pourront communiquer à leurs élèves préparant le Concours. À moins que ceux-ci, révélant des trésors familiaux ou des héritages transmis, décident par eux-mêmes de les exploiter.

Refonder la France commence par la défense d'un esprit de liberté qui traverse « La Libération » et l'oblige à concevoir comme à accomplir une refondation

démocratique. Né de la résistance et par la résistance, sous toutes ses formes civiles, militaires, littéraires, morales.... et en tous lieux, dont l'école et les camps nazis comme le rappellent les thèmes des Concours de 2022-2023 et 2023-2024¹, cet esprit de liberté n'en possède que plus de légitimité et de visibilité, à l'image du poème de Paul Éluard, « Liberté j'écris ton nom », composé en 1942, réédité à la Libération et dont la renommée est immédiatement considérable. 1943-1945 présente donc une continuité pour qui souhaite comprendre et illustrer ce thème « Libérer, refonder la France ».

Comme on l'a écrit au début de cette analyse, l'unité de la libération et de la refondation de la France est affirmée dès la défaite de 1940, dans la certitude qu'en se défendant, la République renaîtra et qu'elle saura assumer sa part dans la confrontation définitive entre les États démocratiques et les États totalitaires selon la lecture de Raymond Aron en juin 1939 –lecture succédant au constat de « l'ère des tyrannies » fait par le philosophe et historien Élie Halévy en novembre 1936. Si le second décède en 1937, le premier anime la réflexion sur la « France de demain », appelant, dans les colonnes de la revue *La France Libre* publiée à Londres, à un « politique de raison créatrice et non de passion déchaînée ». Il ajoute en cette année 1943 : « Nous ne sommes encore qu'à pied d'œuvre. Mais déjà nous avons le droit de nous réjouir que les fondations aient été posées et qu'on ait planté le seul drapeau autour duquel les Français puissent se rassembler : celui de la France et de la République ».

En se renforçant de façon décisive à partir de 1943, l'unité de la libération et de la refondation de la France définit le temps de la victoire et en exige beaucoup. Comme en attestent de nombreux messages adressés au général de Gaulle et à la France Libre « en attendant la victoire », comme en témoignent maintes initiatives nées dans la clandestinité, la refondation démocratique, par la liberté retrouvée et réinventée, est déjà en marche, en pensée et en acte. De sa prison de Riom en 1943, l'ancien ministre Jean Zay imagine le visage de « la France de demain ». Depuis Londres à la même date, la philosophe Simone Weil rédige à la demande du général de Gaulle un « prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain ». Et dans une lettre clandestine adressée à son oncle le 6 mai 1943, la résistante Geneviève de Gaulle rappelle au chef de la France combattante que « les femmes ont prouvé, je pense, qu'elles pouvaient aussi servir. »

Vincent Duclert, historien, inspecteur général, président du collège national des correcteurs du Concours national de la Résistance et de la Déportation.

¹ « L'École et la Résistance : des jours sombres au lendemain de la libération (1940-1945) », thème du CNRS en 2022-2023 ; « Résister à la Déportation, en France et en Europe », thème du CNRD en 2023-2024.